

Salle du conseil  
Hôtel de ville  
Moncton (N.-B.)  
16 janvier 2023  
16 h

## PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

### PRÉSENTS

Dawn Arnold, mairesse	Charles Léger, conseiller (WebEx)
Bryan Butler, maire adjoint	Daniel Bourgeois, conseiller (WebEx)
Monique LeBlanc, conseillère	Dave Steeves, conseiller
Marty Kingston, conseiller	Susan Edgett, conseillère (WebEx)
Paulette Thériault, conseillère	
Shawn Crossman, conseiller (WebEx)	

### ABSENT

Paul Richard, conseiller

### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Marc Landry, directeur municipal  
Shelley Morton, greffière municipale et directrice, soutien législatif  
Nick Robichaud, directeur général, Services juridiques et législatifs  
Elaine Aucoin, directrice générale, Services de la croissance et du développement durables  
Laurann Hanson, directrice générale, Services organisationnels  
Alexandre Binette, directeur général, Services des opérations  
Katherine MacIntyre, directrice générale, Services communautaires  
Jocelyn Cohoon, directrice, Loisirs  
Gregg Houser, contrôleur et trésorier adjoint  
Alcide Richard, directeur, Installations  
Chantal Farrah, inspectrice, officière responsable des Services de police spécialisés  
Conrad Landry, chef des pompiers (en virtuel)  
Bill Budd, directeur, Urbanisme et aménagement  
Sarah Anderson, gestionnaire, planification de l'aménagement  
Andrew Smith, urbaniste principal, planification stratégique  
Dylan Geldart, urbaniste  
Josh Adams, urbaniste  
Tanya Carter, gestionnaire, Service des achats  
Aloma Jardine, gestionnaire, Communications stratégiques  
Kezia Williamson, avocate  
Vincent Merola, agent de développement communautaire, inclusion sociale  
Korey Fram, surintendant, Eau et eaux usées  
René Lagacé, directeur, Ingénierie  
Radya Rifaat, ingénieure des transports et du stationnement  
Nicole Taylor, directrice, Eau et eaux usées

1.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Motion : Que** l'ordre du jour de la séance publique ordinaire du Conseil municipal en date du 16 janvier 2023 soit approuvé sans modifications.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le maire adjoint Butler

### MOTION ADOPTÉE

3.

### DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

*Aucun conflit d'intérêts déclaré pour cette séance.*

4.

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**Motion : Que** le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 21 novembre 2022 soit adopté sans modifications.

Proposée par le conseiller Kingston  
Appuyée par le maire adjoint Butler

### MOTION ADOPTÉE

5.  
**QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL**

---

6.  
**EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION**

**6.1 EXPOSÉS DU PUBLIC**

5 minutes

6.1.1 **Présentation** – Conférence Sainte-Mère Teresa, Société de Saint-Vincent de Paul – Rose-Marie Bourgeois

Rose-Marie Bourgeois présente au Conseil municipal un exposé en format PowerPoint sur une prochaine conférence qui se déroulera à Moncton. La Société de Saint-Vincent de Paul réunit environ 700 000 membres dans 148 pays partout dans le monde. Ces membres exercent leurs activités en tenant des conférences qui peuvent avoir lieu dans des églises, des centres communautaires, des écoles et des hôpitaux, entre autres; la Société est constituée de bénévoles catholiques qui consacrent leur temps et leurs ressources à aider ceux et celles qui en ont besoin dans leur collectivité.

Leur mission consiste à aider les personnes qui se trouvent dans différentes situations de pauvreté en leur rendant visite à leur domicile et en leur apportant de l'aide dans le logement, l'alimentation et les questions matérielles. Ce groupe croit que la Ville de Moncton tirerait énormément parti des programmes qu'il offre. En outre, le Comité a recommandé que la Ville de Moncton adopte les mesures suivantes :

- améliorer la communication et la collaboration entre les organismes et les organisations à but non lucratif;
- améliorer l'accès à l'information sur les programmes et sur les services offerts;
- collaborer en mettant au point de meilleurs programmes d'aide;
- faire des démarches pour mieux subventionner le logement, en plus d'offrir des logements transitoires et de l'aide pour les personnes qui ont participé à des programmes de lutte contre la toxicomanie.

Dawn Arnold, mairesse, et le personnel de la Ville remercient M<sup>me</sup> Bourgeois de son exposé et demandent au personnel de faire le suivi des solutions envisageables afin d'aider ce groupe.

**Autres présentations**

2 minutes

**6.2 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION**

15 minutes

6.2.1 **Mise à jour – GRC** – Chantal Farrah, inspectrice, officière responsable des Services de police spécialisés

Chantal Farrah, inspectrice, donne les faits saillants des travaux du Service régional de Codiac de la GRC :

**Initiative Remplir la voiture de police** : Cette initiative, menée par des membres de la collectivité et par des patrouilleurs, se déroule à Moncton, Dieppe et Riverview en partenariat avec Sobeys; elle consiste à verser des dons pour appuyer les banques alimentaires locales.

**Initiative consacrée à la mendicité** : Cette initiative consiste essentiellement à donner de l'information et à faire appliquer les arrêtés et les lois, ce qui s'est révélé fructueux. Des patrouilles surveillent les intersections à haut risque, et on a interpellé 29 récidivistes. Parmi ces 29 récidivistes, 15 ont été arrêtés après le premier ou le deuxième avertissement, neuf l'ont été après la première ou la deuxième contravention, et deux se sont vu signifier des citations à comparaître. Depuis, les chiffres restent très faibles, et on intervient très rapidement auprès des nouveaux contrevenants.

D'autres activités consistent à aider les établissements scolaires de la localité, à communiquer avec les jeunes et à trouver des moyens positifs de venir en aide aux districts scolaires qui ont des difficultés, par exemple dans la cybersécurité et dans la consommation des drogues.

La GRC continue de travailler en étroite collaboration avec le Bureau de l'exécution des arrêtés pour corriger les problèmes d'itinérance. Les membres de la GRC restent en rapport avec les personnes en situation d'itinérance en leur offrant des services pour les aider à surmonter leurs difficultés. L'ouverture d'un nouveau refuge et d'un refuge pour se réchauffer a eu des résultats positifs pour bien des gens.

**Unité de réduction de la criminalité** : Cette unité continue de se consacrer à différentes tendances de l'évolution de la criminalité et à exécuter des mandats de perquisition. Elle consacre aussi d'importants efforts à l'application des arrêtés municipaux et des lois pour lutter contre la consommation de drogues en public et pour amener ceux et celles qui ont des accoutumances à se prévaloir des différents services offerts dans notre collectivité.

Shawn Crossman, conseiller municipal, demande de l'information sur le statut de la recommandation de l'APRC, qui souhaite accroître son budget pour recruter d'autres agents afin de lutter contre la criminalité à Moncton.

Chantal Farrah, inspectrice, fait savoir à Shawn Crossman qu'elle se penchera sur la question et qu'elle fera un suivi en y apportant une réponse.

---

7.

**QUESTIONS D'URBANISME**

7.1 **Introduction** – Modification du zonage et du Plan municipal pour la réforme de la gouvernance locale – Josh Adams

Josh Adams présente un exposé en format PowerPoint décrivant dans leurs grandes lignes les plans qui permettront d'apporter des modifications à l'Arrêté de zonage et au Plan municipal afin de tenir compte des terrains qui ont été annexés au territoire de la Ville de Moncton le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le gouvernement provincial a lancé en 2021 l'initiative de la Réforme de la gouvernance locale, qui a donné lieu à la restructuration de nombreuses collectivités dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Cette réforme a eu pour effet de réduire le nombre d'entités locales dans cette province, qui est passé de 340 à 89 entités. En raison de cette initiative, on a modifié le périmètre du territoire municipal de la Ville de Moncton, puisqu'une partie de l'ancien district des services locaux de Moncton a été annexée à la Ville. Les terrains annexés s'étendent sur une superficie de 10 kilomètres carrés et sont situés dans la partie nord-ouest de la Ville.

Les modifications apportées sont décrites dans le projet de l'Arrêté de zonage Z-222.11 et dans le projet de l'Arrêté du Plan municipal Z-122.3.

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton procède à la modification du Plan municipal et des arrêtés de zonage Z-122.3 et Z-222.11;

- a. Que le Conseil municipal adopte en première lecture la modification du Plan municipal et des arrêtés de zonage Z-122.3 et Z-222.11;
- b. Que la date de la séance publique soit fixée au 6 février 2023;
- c. Que la date de l'audience publique soit fixée provisoirement au 20 mars 2023;
- d. Que les arrêtés soient soumis au Comité consultatif sur l'urbanisme pour qu'il fasse ses commentaires par écrit, en lui donnant jusqu'au 22 février 2023 pour déposer ces commentaires.

Proposée par le maire adjoint Butler  
Appuyée par le conseiller Steeves

**MOTION ADOPTÉE**

Bryan Butler, maire adjoint, fait savoir que des résidents continuent d'adresser au Conseil municipal des demandes de renseignements pour savoir si c'est la Ville ou le gouvernement provincial qui sera responsable des routes en raison de ces nouvelles modifications.

Marc Landry confirme que la Ville donnera des précisions aux résidents en mettant à jour son site Web et en veillant à ce que le personnel et les répartiteurs disposent de l'information qui leur permettra de donner suite aux demandes de renseignements.

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, demande si ces résidents doivent être soumis à des taxes différentes, puisque la Ville ne leur offre pas tous ces services dans ces secteurs.

Marc Landry confirme que la question a été soulevée pendant les délibérations budgétaires pour faire le suivi de 2023; on mène actuellement un dialogue interne et une analyse avec l'équipe des finances. On soumettra un compte rendu au Conseil municipal lorsque l'Administration aura une meilleure idée des ressources à consacrer à cette demande.

Shawn Crossman, conseiller municipal, fait savoir qu'une partie du terrain donnant sur le boulevard Harrisville, qui est représentée sur la carte de la décharge à neige, a été vendue et qu'elle n'est plus exploitée, puisqu'on est en train de l'aménager.

Josh Adams confirme qu'il se penchera sur la question et veillera à ce que la carte soit mise à jour en conséquence.

7.2 **Introduction** – Réforme de la gouvernance locale – Réadoption d'arrêtés municipaux – Bill Budd

Bill Budd présente au Conseil municipal un exposé en format PowerPoint décrivant dans leurs grandes lignes les exigences de la nouvelle loi de la Réforme de la gouvernance locale, dont l'objectif consiste à réadopter les arrêtés en vigueur pour les appliquer aux terrains qui viennent d'être annexés.

**Motion :** Que le Conseil municipal de Moncton adopte en première lecture les arrêtés proposés ci-après :

- a. Arrêté constituant le Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton (Arrêté sur le CCU Z-1423);
- b. Arrêté relatif au lotissement de terrains sur le territoire de la Ville de Moncton (Arrêté sur le lotissement Z-323);
- c. Arrêté relatif à la plomberie sur le territoire de la Ville de Moncton (Arrêté sur la plomberie Z-1323).

**Que** le Conseil municipal de Moncton saisisse le Comité consultatif sur l'urbanisme des arrêtés proposés ci-après :

- a. Arrêté constituant le Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton (Arrêté sur le CCU Z-1423);
- b. Arrêté relatif au lotissement de terrains sur le territoire de la Ville de Moncton (Arrêté sur le lotissement Z-323).

Proposée par le maire adjoint Butler  
Appuyée par le conseiller Steeves

## MOTION ADOPTÉE

### 7.3 **Audience publique** – 1333, rue Main – Rezonage de terrains des zones R2U (Zone d'habitations urbaines) et R3 (Zone d'habitations multifamiliales) à la zone CBD (Zone du quartier central des affaires) – Bill Budd

Bill Budd présent au Conseil municipal un exposé en format PowerPoint sur la demande déposée par Chad Blakney, mandataire, au nom de 717035 NB Inc., propriétaire foncier, afin de rezoner les terrains pour passer de la zone R2U (Zone d'habitations urbaines), de la zone R3 (Zone d'habitations multifamiliales) et de la zone CBD (Quartier central des affaires) à la zone CBD.

Le rezonage permettra de construire un immeuble polyvalent de 10 étages dans le secteur nord-ouest à l'angle du boulevard Vaughan Harvey et de la rue Main. Le bâtiment comprendrait des commerces au rez-de-chaussée, un stationnement souterrain sur deux niveaux (environ 166 places) et un total de 151 logements approximativement. On signale que des motifs d'opposition ont été déposés pour ce projet.

Dawn Arnold, mairesse, ouvre l'audience publique et invite le promoteur à faire des commentaires. Le mandataire, Chad Blakney, s'exprime au nom du propriétaire et fait savoir qu'il est en mesure de répondre aux questions ou aux inquiétudes.

La mairesse demande si les promoteurs du projet veulent bien se lever et s'exprimer. Personne, parmi les promoteurs, ne prend la parole.

La mairesse demande si quelqu'un s'oppose au rezonage; la greffière municipale dresse la liste des opposants inscrits et leur demande de prendre la parole.

- Cheryl Wood, qui s'est opposée à ce projet par courriel, explique qu'elle s'oppose à ce projet en dressant la liste de ses motifs d'inquiétude, dont la hauteur du bâtiment, qui prive le quartier de l'ensoleillement, ainsi que le déneigement du stationnement et la criminalité.
- Kathryn Barnes, qui s'est elle aussi opposée à ce projet par courriel, explique ses motifs d'opposition en précisant qu'elle s'inquiète de la hauteur du bâtiment, de l'achalandage automobile et du stationnement.
- Lori Barnes, qui s'est opposée à ce projet dans un courriel, explique ses motifs d'opposition : elle s'inquiète de la hauteur, du stationnement, de l'achalandage automobile et des effets sur les résidents des environs.
- David Weinberger s'oppose lui aussi à ce projet : il s'inquiète de l'achalandage automobile, de la hauteur du bâtiment et de l'éventuel surcroît de densité de ce secteur.
- Lisa Whitely s'oppose à ce projet parce qu'elle s'inquiète de l'augmentation de l'achalandage automobile.

Bill Budd parle des inquiétudes suscitées par l'avis public qui a été adressé aux résidents. Il fait savoir que cet avis a été envoyé aux résidents qui habitent dans le rayon de 100 mètres du projet; en outre, la Ville a publié le préavis de ce projet, notamment en diffusant de la publicité dans les journaux et en posant un grand panneau indicateur sur la propriété, en plus de publier de l'information sur son site Web et sur la plateforme Jasons Moncton.

Bill Budd donne de l'information sur les inquiétudes liées à l'achalandage automobile et confirme qu'il y aura un îlot tourne-à-droite dans ce projet d'aménagement. En outre, la circulation est satisfaisante dans ce secteur et on a prévu de nombreux moyens d'accès et de sortie. M. Budd invite René Lagacé, directeur du Bureau d'ingénierie de la Ville, à donner des détails sur la gestion de la circulation automobile, sur le transport et sur le stationnement.

René Lagacé donne de plus amples renseignements à propos de l'étude des impacts sur la circulation qui a été menée et précise les différents moyens d'accès et de sortie prévus pour ce projet d'aménagement. Même si l'on s'attend à ce qu'il augmente, l'achalandage automobile sera

dispersé et sera bien réparti sur l'ensemble du secteur. On a tenu compte du stationnement sur la rue, qui sera rigoureusement réglementé.

Chad Blakney répond aux inquiétudes de Cheryl Wood à propos de la hauteur du bâtiment, de l'emplacement de l'entrée menant au terrain de stationnement et des problèmes que pourrait créer ce projet de construction pour ses fondations.

Marcel Leblanc, d'Amico Construction, précise qu'en raison des plans techniques professionnels établis, il ne devrait pas y avoir de problème pour les fondations des bâtiments des environs pendant les travaux de construction et d'excavation. Les membres de son équipe pourront procéder à une inspection.

Les conseillers municipaux font des déclarations sur ce projet et répondent aux inquiétudes exprimées. Ils demandent que ce point de l'ordre du jour soit reporté à la réunion du 6 février pour que le personnel puisse répondre aux inquiétudes exprimées en tenant compte des modifications débattues.

Dawn Arnold remercie tous les participants et déclare que l'audience publique est levée. Elle demande si des membres du Conseil municipal veulent déposer une motion de report.

**Motion : Que** la demande de modification pour les NID 00693614, 00693606, 00882894, 00696963, 70684642 et 00693622, à l'intersection de la rue Main et du boulevard Vaughan Harvey, soit reportée pour complément d'information.

Proposée par le conseiller Bourgeois  
Appuyée par le conseiller Léger

#### **MOTION ADOPTÉE**

*Contre : Conseillère LeBlanc*

*Daniel Bourgeois, conseiller municipal, s'absente de la séance à 19 h 45.*

*La séance est suspendue à 19 h 45.*

*Elle reprend à 19 h 50.*

---

#### **8.**

##### **EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Marty Kingston, conseiller municipal, tient à remercier la Ville, ainsi que les Monctoniennes et les Monctoniens, du succès remporté dans l'organisation du Championnat mondial junior. Il donne les faits saillants de ce championnat :

- On est en bonne voie d'atteindre, en 2023, le plus fort pourcentage de billets distribués et utilisés, dans les annales récentes, dans un championnat mondial junior.
- Nombre de spectateurs à Halifax jusqu'à maintenant : 10 974; nombre de spectateurs à Moncton jusqu'à maintenant : 10 322.
- Les retombées économiques s'élèvent à 20 000 000 \$ pour la province.
- Plus de 150 bénévoles ont travaillé pendant 1 785 quarts de travail (plus de 10 000 heures).
- On a dénombré des cotes d'écoute de plus de 3 millions de téléspectateurs pour les matchs joués à Moncton.
- 6 000 personnes ont participé à la Fête familiale de la veille du Nouvel An.

Dawn Arnold, mairesse, prend aussi un moment pour souligner cet événement exceptionnel. Elle remercie la collectivité et tous ceux et celles qui ont participé au succès de la série d'événements qui se sont déroulés.

---

#### **9.**

##### **RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS**

###### **9.1 Recommandation(s) – Séance à huis clos – le 9 janvier 2023**

**Motion : Que** le Conseil municipal accepte l'offre d'achat d'une parcelle « à préciser » et à créer dans le plan de lotissement à partir d'une tranche des parcelles 70351614 et 70215934, pour la somme de 10 000 \$, en réservant à la Ville une option d'achat;

2. Que le Conseil municipal autorise la Ville de Moncton à conclure une convention d'achat-vente avec 616066 NB Ltd. pour l'aliénation de la parcelle « à préciser » et à créer dans le plan de lotissement à partir d'une tranche des parcelles 70351614 et 70215934, à la condition de déplacer les panneaux indicateurs de Pattison et le carrefour giratoire temporaire de la rue Halifax et de mettre hors service une borne-fontaine, en plus de pouvoir exercer une option conformément aux conditions suivantes :

3. Que dans l'éventualité où l'acheteur ne construit pas l'intégralité des fondations dans son projet d'aménagement commercial proposé dans les 24 mois de la date de la conclusion de la vente, la Ville puisse exercer l'option d'achat des terrains ou de leur consolidation, à la valeur marchande, déterminée grâce à une expertise;

4. Que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton

Proposée par le maire adjoint Butler  
Appuyée par le conseiller Kingston

**MOTION ADOPTÉE**

*Le conseiller Steeves est absent au moment du vote.*

**Motion : Que** le Conseil municipal approuve la demande de financement, pour la somme de 150 000 \$ (majorée de la taxe de vente harmonisée applicable) à prélever à même le Fonds de prévoyance de la réserve du Conseil municipal, pour étudier la création d'un nouveau parc régional et pour procéder à la délimitation des cours d'eau et des milieux humides dans le quartier Vision Lands.

Proposée par la conseillère Edgett  
Appuyée par le conseiller Léger

**MOTION ADOPTÉE**

*Le conseiller Steeves est absent au moment du vote.*

**10.**

**RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

10.1 Réparation de pompes à la station de pompage de la rue Highfield

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton autorise la dépense non budgétée de l'ordre de 208 000 \$ pour réparer la pompe auxiliaire de la station de pompage de la rue Highfield;

Que le Conseil municipal de Moncton approuve l'attribution du contrat de réparation de la pompe principale et de la pompe auxiliaire à Sansom Equipment, qui a déposé l'offre de prix total la moins-disante, ainsi qu'une provision pour éventualités de 10 %, soit la somme de 298 037,27 \$, dont la TVH de 15 %.

Que le Conseil municipal de Moncton approuve la constitution d'une provision pour éventualités de dix pour cent (10 %) pour ces travaux de réparation, dans l'éventualité où chaque fournisseur a besoin de pièces de rechange ou de services de réparation supplémentaires en raison des conditions imprévues ou inconnues de l'équipement.

Proposée par le maire adjoint Butler  
Appuyée par le conseiller Léger

**MOTION ADOPTÉE**

*Le conseiller Steeves est absent au moment du vote.*

10.2 Décret de désignation du puits de Mapleton

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton demande au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux de supprimer la désignation de secteur protégé du champ de captage de Mapleton dans le Décret de désignation du secteur protégé du champ de captage de la *Loi sur l'assainissement de l'eau* et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville.

Proposée par la conseillère Edgett  
Appuyée par la conseillère LeBlanc

**MOTION ADOPTÉE**

10.3 **Attribution du contrat de la proposition de prix QP22-105 – Services de concierge – Marché Moncton**

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton attribue le contrat de la proposition de prix QP22-105 (Services de concierge – Marché Moncton) au soumissionnaire le moins-disant, soit StarClean Cleaning Services, pour une durée d'une (1) année, conformément aux prix unitaires précisés dans son offre de prix, ce qui représente une valeur contractuelle annuelle estimative totale de 42 757 \$, dont la TVH de 15 %; le contrat sera assorti d'options permettant de le proroger pour une durée pouvant atteindre quatre (4) périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune, si cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville.

Proposée par le maire adjoint Butler  
Appuyée par le conseiller Kingston

**MOTION ADOPTÉE**

## LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

- 11.1 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté concernant l'adoption du Plan municipal de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-122.3 – Réforme de la gouvernance locale – **Première lecture**

*La greffière municipale procède à la première lecture de l'arrêté Z-122.3.*

- 11.2 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-222.11 – Réforme de la gouvernance locale – **Première lecture**

*La greffière municipale procède à la première lecture de l'arrêté Z-222.11.*

- 11.3 **Arrêté** constituant un comité consultatif en matière d'urbanisme pour la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-1423 – **Première lecture**

*La greffière municipale procède à la première lecture de l'arrêté Z-1423.*

- 11.4 **Arrêté** concernant le lotissement de terrains dans la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-323 – **Première lecture**

*La greffière municipale procède à la première lecture de l'arrêté Z-323.*

- 11.5 **Arrêté** concernant les installations de plomberie dans la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-1323 – **Première lecture**

*La greffière municipale procède à la première lecture de l'arrêté Z-1323.*

- 11.6 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté concernant la fermeture de routes dans la Ville de Moncton, soit l'arrêté T-221.3 – **Deuxième et troisième lectures**

**Motion : Que** la greffière municipale procède aux deuxième et troisième lectures de l'arrêté T-221.3.

Proposée par le maire adjoint Butler

Appuyée par le conseiller Steeves

## MOTION ADOPTÉE

*La greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté T-221.3.*

**Motion : Que** l'Arrêté concernant la fermeture de routes dans la Ville de Moncton, soit l'arrêté T-221.3, soit adopté en troisième lecture, qu'il soit édicté et promulgué, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le maire adjoint Butler

Appuyée par le conseiller Léger

## MOTION ADOPTÉE

*La greffière municipale procède à la troisième lecture de l'arrêté T-221.3.*

- 11.7 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-222.10 – 1333, rue Main – **Deuxième et troisième lectures**

Conformément à la motion portant sur le point 7.3, on reporte l'étude de ce point et la lecture de l'Arrêté Z222-10.

---

## 12.

### AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS

---

## 13.

### NOMINATIONS À DES COMITÉS

---

## 14.

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

**Motion : Que** la séance soit levée.

Proposée par le conseiller Steeves

## MOTION ADOPTÉE

.....  
Dawn Arnold  
MAIRESSE

.....  
Shelley M. Morton  
GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE DU  
SOUTIEN LÉGISLATIF

/20 h 07

/ko